



**CHARLES  
JOURNET**  
Théologien

## **L'ÉGLISE, QUI N'EST PAS SANS PÉCHEURS, EST NÉANMOINS SANS PÊCHÉ**

**«L'ÉGLISE DU VERBE INCARNÉ», III,  
PARIS, SAINT-AUGUSTIN, 1998, p.  
1482-1485**

**1.** L'Église n'est pas sans *pécheurs*. Elle est le royaume du FILS de l'homme dont ne seront chassés qu'à la fin du temps ceux qui causent des scandales et commettent l'iniquité **MATTHIEU XIII, 41-43**

«le filet qui retient en lui jusqu'à la fin du temps de bons et de mauvais poissons **MATTHIEU, XIII, 47-50**».

Elle ne bannit les pécheurs de son sein que dans les cas extrêmes :

«Si ton frère a péché contre toi, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il ne t'écoute pas, prends avec toi encore une ou deux personnes... S'il ne veut pas les entendre, parle à l'Église ; s'il ne veut pas entendre même l'Église, qu'il soit pour toi comme le gentil et le publicain» **MATTHIEU XVIII, 15-17** ; cf. **I CORINTHIENS V, 1-2**.

Elle peut en certains lieux se relâcher comme à ÉPHÈSE de son premier amour **APOCALYPSE II, 5**, ne compter comme à Sardes que quelques fidèles qui n'ont pas souillé leurs vêtements **APOCALYPSE III, 4**, se laisser gagner comme à Laodicée par la tiédeur **APOCALYPSE III, 15** [1]. Il y a toujours beaucoup de pécheurs dans l'Église [2].

**2.** Mais l'Église considérée théologiquement est sans *péché* [3].

«Le CHRIST a aimé l'Église et s'est livré pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant par le bain de l'eau, dans la parole, pour se la présenter à lui-même cette Église, glorieuse, sans tache ni ride ni rien de semblable, mais sainte et immaculée» **ÉPHÉSIENS V, 25-27**.

Ce texte concerne directement l'Église présente, telle qu'elle sort du BAPTÊME, dont la grâce – avec celle de l'EUCCHARISTIE et des autres sacrements – a pour fin de l'incorporer ontologiquement au CHRIST son chef qui pour elle souffre, meurt, ressuscite, et par là de l'habiliter et provoquer, de l'intérieur, à souffrir avec lui, mourir avec lui, ressusciter avec lui [4].

Qu'il y ait des pécheurs dans l'Église, l'apôtre le sait bien, puisqu'il

lui faut sans cesse réprimander ceux qu'il a engendrés au CHRIST ; mais à ses yeux pourtant, l'Église est sainte et immaculée. C'est donc que les pécheurs appartiennent à l'Église, non point par leur péché, mais par les valeurs de sainteté qu'ils portent en eux et qui les lient à l'Église [5].

**3.** La même révélation de la pureté de l'Église se trouve en substance, mais sans que l'Église soit nommée, dans la première épître de SAINT JEAN. L'apôtre ayant écrit que le CHRIST s'est manifesté afin d'ôter les péchés et qu'il n'y a pas de péché en lui, ajoute que

«quiconque demeure en lui ne pèche pas ; quiconque pèche ne l'a pas vu et ne l'a pas connu» **I JEAN III, 6.**

«Celui qui fait le péché est du diable, parce que dès le commencement le diable pèche. Si le FILS DE DIEU s'est manifesté, c'est afin de détruire les œuvres du diable. Quiconque est né de DIEU ne fait pas de péché, car la semence de DIEU demeure en lui ; et il ne peut pas pécher, car il est né de DIEU» **I JEAN, 8-9.**

«Nous savons que quiconque est né de DIEU ne pèche pas, [mais que le CHRIST qui est] l'engendré de DIEU le garde, et que le malin ne le touche pas» **I JEAN V, 18.**

«Celui qui fait le bien est de DIEU ; celui qui fait le mal n'a pas vu DIEU» **III JEAN, 11.**

Et pourtant SAINT JEAN sait, lui aussi, que les chrétiens pèchent :

«Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous» **I JEAN, I, 8.**

Mis à part le cas apparemment désespéré du péché «pour la mort», comme l'apostasie, il y a parmi les frères, des péchés privant de la vie, mais pourtant pardonnables :

«Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui n'est pas pour la mort, il demandera, et donnera la vie à ce frère – à ceux dont le péché n'est pas pour la mort... Toute iniquité est péché, mais il y a un péché qui n'est pas pour la mort» **I JEAN V, 16-17.**

Toutes les contradictions sont levées [6] dès qu'on sait que les membres de l'Église pèchent, mais en tant qu'ils trahissent l'Église ; que l'Église n'est donc pas sans pécheurs, mais qu'elle est sans péché.

## NOTES

[1] C'est la doctrine rappelée dans l'encyclique, *MYSTICI CORPORIS*, 29 juin 1943 «il faut admettre que l'infinie miséricorde de notre Sauveur ne refuse pas maintenant une place dans son corps mystique à ceux auxquels il ne la refusa pas autrefois à son **MATTHIEU XXII, 9-10**... Toute vie ne disparaît pas de ceux qui, ayant perdu par le péché la charité et la grâce sanctifiante..., conservent pourtant la foi en l'espérance chrétienne, et à la lumière de la grâce divine, sous les inspirations intérieures et l'impulsion de l'ESPRIT SAINT, sont poussés à une crainte salutaire et excités par DIEU à la prière et au repentir de leurs fautes.» *ACTA APOSTOLICAE SEDIS*, 1943, p. 203.

[2] Ne disons pas que l'Église est pleine de pécheurs : cela signifierait que les justes trouveraient à peine place en elle. En des sujets aussi graves, la moindre inexactitude d'expression devient catastrophique

[3] Sur l'Église telle qu'elle apparaît au théologien, et l'Église telle que la circonscrivent empiriquement l'historien ou parfois le spirituel lorsqu'ils incluent en elle les pécheurs tout entiers, y compris leur

malice et leurs péchés, voir *L'ÉGLISE DU VERBE INCARNÉ*, t. 1, pp. XIII-XVI (vol. 1, pp. 8-13).

[4] C'est indirectement que ce texte s'applique à l'Église du ciel. L'exégèse qui veut en limiter le sens à l'Église céleste et qui commence avec la controverse pélagienne, n'a jamais été universelle. Voir EXCURSUS VI, Sur *l'ÉGLISE SANS TÂCHE NI RIDE* : p. 1804.

[5] Les chrétiens imparfaits, et c'est l'immense majorité, car les parfaits sont rares, ne sont que partiellement identifiés au CHRIST, le CHRIST ne vit en eux que partiellement, ils ne sont que partiellement le corps du CHRIST. Tantôt, ils agissent selon l'ordre de la charité, en tant que membres de l'Église, *in persona Ecclesiae* ; tantôt ils agissent selon le désordre du péché, en tant que pécheurs, *in persona propria peccatoris*. Dans le premier cas, leur action remonte, comme à son premier principe, à l'ESPRIT SAINT, personnalité suprême et hôte suprême de l'Église ; dans le second cas, la faute remonte comme à sa cause adéquate, non à DIEU, mais au libre arbitre. Cf. « Remarques sur la sainteté de l'Église militante », dans *NOVA ET VETERA*, 1934, p. 309 [texte recueilli dans le vol. V de la présente édition].

[6] « LOISY parle ici (à propos de la première épître johannique) de contradiction flagrante... » JOSEPH CHAINE, *LES ÉPÎTRES CATHOLIQUES*, Paris, 1939, p. 221.

